



UNIVERSITÉ
PARIS-EST
MARNE-LA-VALLÉE

SÉCURITÉ-SÛRETÉ UPEM

LA SÉCURITÉ DE CHACUN

LIVRET INDIVIDUEL À L'USAGE DES ÉTUDIANTS ET DES PERSONNELS

Madame, Monsieur,

La multiplication des actions terroristes qui ont bouleversé notre pays et le monde depuis plusieurs années, impose à tous les organismes accueillant du public de renforcer résolument leurs dispositifs de prévention et de protection des personnes et des lieux.

L'UPEM s'est mobilisée en ce sens en mettant en place un dispositif global de sécurité, adopté par son conseil d'administration le 5 octobre 2017. Ce dispositif prévoit notamment, pour chaque étudiant et chaque membre du personnel se trouvant en situation possible de danger sur le site de l'université, des consignes à appliquer décrites dans ce fascicule.

Aussi, je vous invite vivement à leur accorder toute l'attention nécessaire car elles peuvent être déterminantes pour votre sécurité personnelle et pour la sécurité de tous.

Gilles ROUSSEL,

Président de l'UPEM

décembre 2017

LE DISPOSITIF GLOBAL DE SÛRETÉ DE L'UPEM

...❖ Quelle est son utilité ?

Certains événements exceptionnels peuvent survenir brutalement, susceptibles de mettre la vie des personnes travaillant ou visitant l'université en danger.

Il peut s'agir de fumées suspectes, d'un incendie, d'une explosion, d'un attentat, de présence d'objets ou de comportements inhabituels, d'événements graves de toutes sortes,... Il peut s'agir aussi d'événements plus limités dans leurs effets, qui présentent néanmoins des risques sérieux pour les personnes et perturbent anormalement le bon fonctionnement des activités quotidiennes.

L'UPEM s'est organisée pour faire face à ces situations exceptionnelles et a mis en place un dispositif spécial, le *dispositif global de sécurité-sûreté UPEM* qui indique **les consignes à appliquer par chaque étudiant, personnel ou visiteur en situation de danger** afin qu'il puisse se mettre ou demeurer en sécurité au plus vite.

Il prévoit aussi la poursuite de la démarche dans un sens plus collectif, chacun étant appelé à contribuer à la sécurité de tous. C'est l'objet principal de cette fiche mémo.

...❖ Si vous êtes témoin ou acteur d'un événement anormal venant de se produire, que faire ?

Les 2 choses à faire immédiatement :

1. SE METTRE À L'ABRI

2. ALERTER

- déclencher les secours si nécessaire
- et contacter le poste de sécurité de l'UPEM

① POUR SE METTRE À L'ABRI

→ EN CAS D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

Vous entendrez un **signal sonore** : il indique que vous devez immédiatement

- **sortir des bâtiments**
- **rejoindre le point de rassemblement** signalé par le panneau ci-dessous :



→ EN CAS D'ATTENTAT TERRORISTE

Vous serez **alerté par SMS spécial** sur votre portable (le numéro que vous avez indiqué à l'administration de l'UPEM). Un doublement de l'alerte sera effectué par les réseaux sociaux.

Il faut évacuer ou, si cela n'est pas possible, rester dans les bâtiments et **se confiner dans un lieu sûr et reculé**.

Le **sms spécial** que vous recevrez dans ce cas précis débutera toujours par l'introduction suivante :

« UPEM ALERTE SÉCURITÉ »

Pour une information plus complète, un message complémentaire décrivant le problème vous sera transmis individuellement sur **vosre messagerie UPEM**

« UPEM PRÉSIDENTE ALERTE SÉCURITÉ »

... Dans tous les cas, les consignes sont impératives

Consignes et informations émanent toujours du président de l'université, responsable de la sécurité des personnes et des biens pour tout ce qui concerne l'UPEM.

Elles s'imposent à tous.

② POUR ALERTER

→APPELER À PARTIR D'UN TÉLÉPHONE FIXE OU PORTABLE

- Les services de police pour une intervention

17 (ou 112 avec un portable)

- Les pompiers au Service Départemental d'Incendie et de Secours 77 (SDIS)

18 (ou 112 avec un portable)

- Les médecins au Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR)

15 (ou 112 avec un portable)

- Pour les personnes ayant des difficultés à entendre ou à parler :

par sms 114

→ET CONTACTER LE POSTE DE SÉCURITÉ DE L'UPEM

Quelle que soit votre localisation dans l'université (Cité Descartes, Meaux, Serris...)

Poste de sécurité COPERNIC, présent 24h/24 et 365 j/an :

n°01 60 95 74 93

ou n°01 60 95 74 94

Et à défaut, poste de sécurité Lavoisier, présent 24h/24 et 365 j/an :

n°01 60 95 72 12

La sécurité de tous passe aussi par la vigilance de chacun. Aussi, les postes de sécurité sont à alerter dans tous les cas, un appel finalement infondé étant toujours préférable à l'absence d'action.

❖ Pour votre information, qu'est le Plan VIGIPIRATE ?

Le plan national VIGIPIRATE est un dispositif spécial de sécurité nationale qui vise la protection de la population. Appliqué partout sur le territoire national, il évalue la situation de dangerosité, ajuste le niveau d'alerte et déclenche les niveaux de sécurisation.

Selon les domaines d'activités, il comprend des mesures permanentes et des mesures complémentaires activées selon la nature précise de la menace.

Affichés dans tous les lieux publics, les logos « VIGIPIRATE » qualifiant à ce jour les 3 niveaux de sécurité possibles présentés par dangerosité croissante sont les suivants :



IMPORTANT : dans ce contexte, il est indispensable pour chacun d'**être en mesure permanente de justifier sa qualité d'étudiant ou de personnel sur les campus**. C'est dans ce cadre également que le contrôle des sacs, paquets et bagages à main peut être effectué par des personnes habilitées*

* Personnels du pôle sûreté sécurité UPEM ou de l'entreprise de surveillance ou de gardiennage agréée par l'UPEM.

❖ L'application d'alerte mobile SAIP

Le ministère de l'Intérieur, en collaboration avec le Service d'information du gouvernement, ont travaillé au développement d'une application mobile d'alerte des populations sur smartphone : « SAIP » : Système d'alerte et d'information des populations.

Disponible sur Apple Store et Google Play, cette application gratuite permet d'être alerté, via notification sur son smartphone, en cas de suspicion d'attentat ou d'événement exceptionnel (accident de sécurité civile) susceptible de résulter d'un attentat.

Nous vous conseillons vivement de télécharger cette application sur vos smartphone.



LES MÉMOS UTILES

... Ils sont largement diffusés et affichés dans l'ensemble de l'établissement

→ RÉAGIR EN CAS D'INCENDIE : L'ÉVACUATION

En cas de signal sonore :

- **sortir des bâtiments**
- **et rejoindre le point de rassemblement** signalé par le panneau ci-dessous :



La fiche mémo :



UNIVERSITÉ
PARIS-EST
MARNE-LA-VALLÉE

EN CAS DE DÉPART DE FEU

1

DONNEZ L'ALERTE À L'AIDE DU
DÉCLENCHEUR MANUEL



2

CONFIRMEZ L'ALERTE AU PC DE
SÉCURITÉ

(0)18



Adresse du BÂTIMENT

3

APPELEZ LES SAPEURS-POMPIERS, PRÉCISEZ
L'ADRESSE DU SINISTRE

Numéro de TÉLÉPHONE DU PC DE SÉCURITÉ

Consignes - H&S-2014-1
Service hygiène et sécurité

QUE FAIRE EN CAS D'EXPOSITION À UN GAZ TOXIQUE

AVANT L'ARRIVÉE DES SECOURS, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER LA VIE...

1 Protégez votre nez et votre bouche par tous les moyens possibles : mouchoir, foulard ou tissu humides



2 Même si vous vous sentez mal, ne vous allongez pas, ne vous asseyez pas, vous pourriez ne plus vous relever.



3 Quittez rapidement les lieux semblant présenter un danger (si odeur anormale, si des personnes larmoient ou font des malaises...)



4 Si vous apercevez des gens en train de s'évanouir ou de suffoquer, aidez-les à sortir de la zone sans revenir sur vos pas.



5 Une fois à distance et à l'abri, retirez délicatement votre première couche de vêtements, sans en toucher l'extérieur et cherchez à les isoler, si possible dans un sac plastique (type sac poubelle) ou sinon les mettre au sol à distance de soi et les indiquer à l'arrivée des secours. Si vous le pouvez déshabillez-vous complètement et lavez-vous les mains à l'eau et au savon.



6 Utilisez votre portable uniquement pour alerter les secours en précisant votre emplacement et s'il faut intervenir rapidement sur un cas grave.

Pompiers : 18 ou 112
SAMU : 15

18
112
15
114



7 Ne rentrez surtout pas chez vous. Ne vous rendez pas de vous-même à l'hôpital. Attendez impérativement les secours et suivez leurs consignes, vous risqueriez de contaminer vos proches !



8 Les services de secours organisent un point de rassemblement où des soins vous seront donnés.



9 Ne serrez pas les mains, ne buvez pas, évitez de vous frotter le visage, ne mangez pas, ne fumez pas.



RESTEZ CALME, VOUS FACILITerez L'ORGANISATION DES SECOURS ET DES SOINS.

ATTENTION !

Certains symptômes graves peuvent survenir plusieurs heures après l'intoxication.

Dans ce cas, appelez sans tarder le 15, rappelez que vous étiez dans la zone toxique et suivez les consignes que l'on vous donnera.

Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr
Restez à l'écoute des consignes des autorités publiques.

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes **@Place_Beauvau** et **@gouvernementfr**

SOURCE : « DISPOSITIF GLOBAL DE SÉCURITÉ-SÛRETÉ UPEM »

MISE À JOUR AU 08 JANVIER 2018

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2017